



**TABLE DE PARTENARIAT
SUR LA GESTION DE L'EMPRISE PUBLIQUE**

RENCONTRE ÉLARGIE DE LA TABLE DES RTU DU CERIU

RAPPORT SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

5 mars 2015

Hôtel de ville de Repentigny

RENCONTRE ÉLARGIE DE LA TABLE DES RTU du CERIU

La journée de réflexion se tenait à l'hôtel de ville de Repentigny et réunissait une soixantaine de participants, qui répondaient à l'invitation du Conseil permanent des réseaux techniques urbains (RTU) du CERIU.

La démarche adoptée en a été une d'identification et de résolution de problème à partir d'exposés (panel d'ouverture) et d'échanges dirigés (ateliers et plénières).

PANEL D'OUVERTURE (AM)

Le panel d'ouverture débutait à 9 h. Un certain nombre de constats et d'enjeux ont été posés par les cinq panélistes invités (dont les noms apparaissent en annexe) à faire le point sur l'évolution de la situation dans leurs domaines respectifs. Les éléments suivants sont ressortis :

- Les difficultés de coordination sont multiformes. Elles prennent la forme :
 - de défis administratifs/organisationnels (fluidité des planifications sectorielles; coordination à parfaire, etc.);
 - de défis d'ingénierie (suivre l'évolution technologique et s'accommoder de l' « encombrement » de l'espace public);
 - de défis sociaux (désamorcer le phénomène « pas dans ma cour » au moment où la demande de services croît rapidement et exige des investissements majeurs).

- Les municipalités seront soumises à des objectifs de plus en plus exigeants de planification de l'utilisation du territoire, qui s'exprimeront souvent en termes de densification et de requalification des milieux bâtis existants.
- Ces mêmes municipalités doivent, de l'avis général, coordonner les implantations sur l'espace public, mais manquent singulièrement de moyens pour accomplir efficacement cette tâche.
 - Un ensemble de questions sont soulevées par cette situation : le partage des coûts associés à l'activité de coordination et d'analyse des demandes, les risques encourus au fil du temps et la responsabilité qui en découle, etc.

Les membres du panel s'entendent pour affirmer que les intervenants des RTU n'ont finalement pas le choix de trouver les moyens de travailler efficacement ensemble car en définitive, ils desservent tous les mêmes individus (les clients des uns sont les citoyens des autres).

PLÉNIÈRE (AM) « DIAGNOSTIC »

La fin de l'avant-midi a été consacrée à tenir une plénière qui cherchait à établir le diagnostic de la situation actuelle des RTU.

Le diagnostic établi après discussion fait ressortir deux choses :

- 1) La problématique RTU évolue vers une complexité beaucoup plus forte qu'il y a une ou deux générations. Ce mouvement vers la complexité est une donnée permanente dont il faudra tenir compte à l'avenir.

2) Différentes raisons sont évoquées qui rendent complexe la coordination, qu'on souhaite par ailleurs le plus en amont possible, des projets d'implantations/déplacements :

- a. procédures ou protocoles d'intervention à réconcilier;
- b. dynamique commerciale des entreprises (concurrence);
- c. croissance de la demande, juridictions différentes;
- d. sensibilité à renouveler de façon continue au sein même des différentes organisations (au gré des mouvements de personnel);
- e. etc.

Un axiome de base est rapidement ressorti de la discussion :

Les clients-citoyens veulent DISPOSER des services les plus évolués, mais ne veulent pas que ces derniers soient trop VISIBLES dans leur environnement immédiat. Ceci oblige les intervenants à optimiser les implantations.

ATELIERS ET PLÉNIÈRE DE L'APRÈS-MIDI

En après-midi, les participants ont d'abord été conviés à discuter en deux groupes (ateliers 1 et 2) à partir d'un même questionnaire, afin d'approfondir les enjeux et de donner la chance au maximum de personnes de contribuer à la discussion.

L'objectif de ces ateliers et de la plénière subséquente était d'établir les éléments d'une VISION, de même que des OBJECTIFS COMMUNS, pour guider la Table de partenariat RTU vers l'élaboration d'un plan d'action pour faire avancer ce dossier dans les prochains mois.

- Éléments d'une VISION :

Dans une approche de PARTENARIAT, considérant l'obligation commune de desservir adéquatement nos clients/citoyens et dans un souci constant d'INTÉGRATION harmonieuse et d'ACCEPTABILITÉ sociale, les différents intervenants s'entendent pour partager et diffuser l'information permettant la mise en commun des installations RTU et ce, dans le respect d'ententes-cadres (actuelles ou à venir).

- Quelques enjeux ou problèmes entravent cependant la réalisation « automatique » de cette VISION :
 - des enjeux de rentabilité (pour les entreprises RTU);
 - des enjeux de partage des coûts qu'assument les municipalités dans leur fonction d'analyse et de coordination des implantations;
 - des enjeux liés aux risques supportés et à la responsabilité engagée par les municipalités une fois la première installation effectuée;
 - des problèmes liés à la compréhension mutuelle des attentes et des contraintes des différents intervenants (qui peuvent découler de questions de juridiction ou encore de mécanismes internes de décision liés à la sécurité, à des horizons de planification différents, etc.);
 - des obstacles liés au manque de sensibilisation d'acteurs placés aux plus hauts niveaux hiérarchiques dans ces diverses organisations.

- Certains acteurs ou intervenants sont identifiés comme détenant une part de la solution pour faire avancer la VISION retenue :
 - Le CERIU pour le rôle unique qu'il peut jouer à titre d'interface partenariale entre les intervenants actifs ou impliqués dans le domaine des RTU.
 - Les unions municipales (UMQ, FQM) pour le rôle dévolu aux municipalités en matière de réglementation, de planification et de coordination lors de projets de redéveloppement en zones déjà urbanisées.
 - Les promoteurs immobiliers (essentiellement pour le volet « nouveaux développements »).
 - Les clients-citoyens (ou encore « utilisateurs-payeurs ») pour vaincre le syndrome « pas dans ma cour ».
 - Les acteurs réglementaires (Régie de l'énergie, CRTC) pour l'ajustement requis aux conditions d'implantation de certains réseaux.
 - Les acteurs ministériels dans leur rôle de définition du cadre légal dans lequel évoluent les divers intervenants RTU (MAMOT, Conseil du trésor, MTQ, Industrie Canada, etc.).

Au final, les membres du conseil permanent RTU du CERIU ont reçu un ensemble d'idées qu'ils s'efforceront de faire suivre d'un plan d'action au cours des prochains mois.

L'activité s'est terminée à 16 h.

ANNEXE – PANELISTES INVITÉS

Le panel d'ouverture de la journée de réflexion était constitué des personnes suivantes :

- M. Ghislain Bélanger, directeur adjoint au Service de l'aménagement du territoire, Ville de Repentigny (*La ville de demain : planification et processus de densification et de requalification*)
- M. Sylvain Boudreau, coordonnateur, Réseaux techniques urbains, Ville de Gatineau (Déploiement des RTU – Responsabilités, risques et coûts causals)
- M. Pierre Lefèvre, directeur des bureaux d'affaires de Québec et de Trois-Rivières, Gaz Métro (*L'entente Gaz Métro / UMQ 2013-2018*)
- M. Denis Bordeleau, (Directeur technologies et gestionnaire de la continuité des affaires, Bell) (*Les contraintes liées au déploiement des réseaux sans fil*)
- M. Renaud Graveline, chef, Règlements et conditions de service, Hydro-Québec (*Les développements récents en matière de conditions de service d'électricité*)

M. Serge A. Boileau, président de la Commission des services électriques de Montréal et président du Comité organisateur de cette journée de réflexion sur les RTU, agissait à titre d'hôte de la journée de réflexion, et a également livré une communication portant sur les origines et développements récents dans le domaine de la concertation dans les RTU, et notamment sur le rôle joué par le CERIU en cette matière.